

A Valenciennes, le 28 juin 2024

Inscription à la restauration Année scolaire 2024 - 2025

Madame, Monsieur,

Durant son année scolaire, votre enfant a la possibilité de manger à la cantine. Deux formules s'offrent à vous :

- ✓ repas au SELF
- ✓ repas apporté dans une **GAMELLE métallique exclusivement** : cuisiné à la maison et à réchauffer (*si les directives sanitaires nous le permettent*). L'élève qui mange à la GAMELLE a la possibilité de stocker un dessert dans un réfrigérateur spécifique spécialement réservé pour les repas apportés.



Chaque élève sera muni d'une carte à code-barres dont la couleur variera en fonction du régime choisi, *de cette façon, ne seront comptabilisés que les repas effectivement consommés.*

Cette carte sera facturée 5€00 lors du 1^{er} passage à la restauration et restera valable jusqu'au CM2. Cette carte sera conservée au secrétariat afin d'effectuer le pointage journalier et d'éviter toute perte.

Pour débiter l'année, **il vous est demandé de régler un acompte** :

- ✓ de 82€00 si votre enfant mange au SELF
- ✓ de 38€00 si votre enfant mange au repas apporté soit :
 - ☞ par chèque (à l'ordre de l'OGEC St Jean-Baptiste de La Salle) : **joindre impérativement le règlement** à ce talon ci-dessous.
 - ☞ en espèces (à éviter) obligatoirement au secrétariat : un reçu vous sera remis au moment du règlement.
 - ☞ **Merci de privilégier le paiement en ligne via NOEFIL**, plateforme accessible 24h/24h : si vous choisissez ce mode de paiement, le règlement sera à effectuer **avant le 10/09/2024** [pour les nouvelles familles un lien sera envoyé à cet effet début septembre ; pour les familles déjà dans l'établissement : **attention**, les paiements par Noefil ne seront pas possibles du 1^{er} au 31/08/2024 : site en maintenance]

Il sera important d'alimenter régulièrement le compte RESTAURATION de votre enfant, avant la prise du repas, durant son année scolaire, afin que le compte soit toujours crédité.

Tarifs pour la restauration, 3 possibilités :

Repas au self → 6€20 / repas

Ou Carte **repas apporté** « gamelle » : 2€75 / repas

Ou **EXTERNE** Carte repas self « occasionnel » : 6€70 / repas soit 0€50 de majoration.

Il vous est demandé de choisir un des trois régimes et de vous y tenir afin de faciliter l'organisation de la restauration : **ATTENTION durant la période, PLUS AUCUN CHANGEMENT DE REGIME POSSIBLE ENTRE LE REPAS APORTE VERS LE REPAS SELF OCCASIONNEL.**

Le choix du régime est normalement valable pour l'année. Tout changement de régime ne pourra se réaliser qu'en fin de période pour la période suivante sur demande écrite.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux le service restauration, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous.

Madame DEVORSINE Christelle, Cheffe d'Etablissement.

TALON A REMETTRE IMPERATIVEMENT A L'ENSEIGNANT(E) de votre enfant POUR LE 04 JUILLET

Madame, Monsieur parent(s) de l'élève :

Niveau classe : accepte(nt) les conditions d'inscription à la restauration et inscribe(nt) leur enfant, pour l'année scolaire 2024-2025, au régime : (*Veillez cocher vos choix*)

Régime choisi (*ne choisir qu'un régime*) :

Self (fourni par l'école) 6€20 Repas apporté 2€75 (*fourni par la famille*) Externe coût 6€70

Jour(s) choisi(s) : L M J V

et versent un acompte de € par chèque (joint au talon) en espèces (au secrétariat)

par paiement en ligne via NOEFIL* (au plus tard le 10/09/2024) Date : Signature(s) :